



Editorial

Piéric Freiburghaus
syndic

La vie est un changement permanent et la seule chose qui ne change pas, c'est que tout change tout le temps ! Dictionnaire oriental

Certes ! Nos modes de vie évoluent alors que nous recherchons très souvent plus de confort et de facilité, ou encore parce que les avancées technologiques nous contraignent à adopter de nouvelles habitudes, de nouveaux comportements. Nous aspirons à une vie encore meilleure, à un monde en paix et plus égalitaire. Nous constatons ces changements, parfois regrettons le passé, tel le monde de notre enfance. Nous constatons. Nous acceptons. Nous nous résignons...

La canicule, que nous éprouvons cet été, est une des manifestations d'un autre changement : le changement climatique. Il est indéniable que celui-ci soit le produit de l'évolution de nos habitudes, de nos comportements, de notre consommation. Au cours des sept premiers mois de l'année nous avons consommé l'équivalent des ressources de la planète. Devons-nous uniquement constater, accepter, nous résigner?

On évoque trop souvent le changement climatique comme s'il ne concernait que la planète et non ses habitants, soit nous-mêmes. Nous avons la responsabilité de

préserver l'ensemble des ressources de cette terre, de transmettre un planète vivable aux générations futures. Le changement climatique constitue un des principaux et actuels défis pour l'humanité, pour notre communauté villageoise également. Il se peut qu'il ne soit pas trop tard pour agir, si nous prenons de mesures décisives à notre échelle locale également. Nous ne pouvons pas nous limiter à constater, à accepter, à nous résigner. Nous sommes co-responsables et devons être partenaires pour trouver des réponses, apporter des changements, ralentir le changement climatique.

Le changement climatique et le développement durable sont les deux côtés de la même pièce. Ils sont indissociables. Le développement durable -la durabilité- est la conjonction et l'interdépendance de trois dimensions, écologique, économique et sociale. Il repose sur quelques principes, notamment : la responsabilité et la participation de l'ensemble des acteurs ; la subsidiarité, c'est-à-dire que des actions doivent être conduites à chaque niveau, national, cantonal, communal, et également de façons collective et individuelle.

Aborder un défi majeur comme celui-ci nécessite que soient posés des objectifs, que nos actions s'inscrivent dans une cohérence. L'Agenda 2030 -avec ses 17 objectifs- adopté par le Confédération, le Canton, plusieurs communes vaudoises, offre un cadre de référence adéquat à nos actions. C'est le but que s'est fixé la Municipalité en lançant son Agenda 2030 l'automne dernier dans le cadre de la 1ère Journée du développement durable. Samedi 22 septembre prochain aura lieu la 2ème Journée du Développement durable et nous inscrirons des premières actions dans cet Agenda 2030.

La mise sur pied de l'Agenda 2030 nous intéresse et nous concerne tous, habitantes et habitants de Penthaz, quels que soient nos âges, nos expériences. Il est nécessaire que toutes et tous apportions nos compétences, que nous nous engagions par nos actions, par nos projets, pour un changement voulu et maîtrisé.

La Municipalité compte sur l'engagement et la collaboration de chacune et chacun et d'ores et déjà vous en remercie.

Photographie

Sébastien Reichenbach



Dans ce numéro

COMMUNICATIONS - P. 1 À 7

Municipalité

Conseil communal

Communications générales

CITOYENNETE - P. 8 ET 9

Naturalisations

Jeune J'entre en Jeu

16 - 20 ans

CULTURE - P. 10 ET 11

Coups de coeur de la Bibliothèque

Programme du Venoge Festival

Roadmovie

Concert de l'ARGDV

INFORMATIONS - P. 12

Communications de la Municipalité

Piéric Freiburghaus, syndic

Bus PPDL

Les bus Citroën actuels ont 5 ans et plus de 200'000 km. Les trajets courts et les arrêts fréquents ont pour conséquence une usure rapide de la mécanique. Au cours de ces deux dernières années, les frais d'entretien (CHF 76'000.-) sont équivalents à l'achat de bus neufs. Il a également fallu acheter un bus d'occasion au prix de CHF 9'000.- pour remplacer un des deux bus Citroën. Le prix de sa location eut été de CHF 3'000.- / mois. Les quatre communes PPDL ont décidé d'acquérir en leasing deux nouveaux bus de 17 places, de marque OPEL, au prix de CHF 41'000.- (y.c. climatisation). Ces bus entreront en service fin août ou début septembre.

La revente des deux bus Citroën se montera à CHF 9'000.-

Des statistiques détaillées sur l'utilisation des bus PPDL ont été réalisées au premier trimestre. Elles sont actuellement en traitement et seront communiquées prochainement.

PGA

Le 14 juin dernier, une délégation municipale, accompagnée de M. Roan Valtat et du mandataire externe, a rencontré des collaborateurs du département cantonal du SDT. Suite aux dernières dispositions légales entrées en force, de nombreux points sont remis en question sur notre PGA. Pour rappel le PGA a été mis à l'enquête au début de l'année 2015.

La Municipalité ne peut pas admettre ces nouvelles exigences et va demander rapidement un rendez-vous avec le responsable du SDT, M. Imhof.

Démarche participative

Le 3ème atelier de la démarche participative, animé par le bureau Verzone Woods,

urbanisme, paysage et architecture, a eu lieu le 5 mai dernier au Verger. Les quelque 45 participants ont pu émettre des critiques et propositions de développements des trois scénarii issus des deux premiers ateliers.

La restitution de cette journée vient d'être faite à la Municipalité. Suite à cela, des études complémentaires doivent être faites en terme de mobilité, spécifiquement des bus scolaires, de besoin en places de parking, mais aussi en termes de maîtrise foncière, de phasage et finances.

La Municipalité reviendra sur ce sujet au second semestre de cette année.

Agenda 2030

La Municipalité souhaite poursuivre une politique de développement durable, avec la mise sur pied d'un Agenda 2030. MM Piéric Freiburghaus et Didier Chapuis ont participé, le 29 mai, au Forum du développement durable à Berne, dont le thème était : « Mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans les cantons et les communes ». Cette journée a aussi été l'occasion de tisser des liens avec des responsables d'autres communes et organisations.

Préalablement, en date du 16 mai, une rencontre a eu lieu avec la commission Energie et développement durable et les responsables des Agendas 21 d'Echallens et de Cossonay. Constat a été notamment fait que chaque commune fonctionne de manière différente, que ce processus demande du temps, mais surtout que rien n'est réalisable sans la participation de porteurs de projets issus de tous milieux.

Une prochaine séance entre la Municipalité et ladite commission devrait permettre de faire un pas supplémentaire sur la définition d'une structure et d'un mode de fonctionnement de cet Agenda 2030. D'ores et déjà, la Municipalité souhaite grandement ouvrir cette structure à la société civile et aux entreprises locales.

Une deuxième édition de la journée du développement durable est agendée au week-end des 21 et 22 septembre 2018.

Les concerts du mercredi du Gros-de-Vaud

La Municipalité et l'Association des Concerts du Mercredi, laquelle organise une demi-douzaine de concerts itinérants durant la saison hivernale, se sont entendues pour mettre sur pied un concert de musique classique mercredi 10 octobre à 20h dans la Grande salle du Verger. Si les pièces au programme ne sont pas encore définies, nous savons que ce sont une quinzaine de musiciennes et musiciens de l'Orchestre de la Suisse romande qui se produiront. Des informations détaillées seront diffusées en temps utile.

Yves Jauner, municipal

Ajerco

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'AJERCO les comptes 2017 ont été acceptés à la majorité.

Les charges de l'AJERCO s'élèvent à CHF 9'308'886.63 pour 2017.

Les charges selon le budget 2017 étaient de CHF 9'099'668.

Pour Penthalaz cela représente CHF 365'869.55.

ASICoPe

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'Asicope du 28 mars, les comptes 2017 ont été acceptés à la majorité.

Les charges de l'Asicope s'élèvent à CHF 6'845'409.68 pour 2017.

Les charges selon le budget 2017 étaient de CHF 7'603'950.-. Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2017 à CHF 3'641.49 pour le primaire et CHF 4'622.53 pour le secondaire.

Les comptes 2017 bouclent à CHF 3'266.49 pour le primaire et à CHF 3'668.10 pour le secondaire.

La participation des communes membres de l'Asicope est de CHF 6'476'236.41 pour 2017. Pour Penthalaz, le coût est de CHF 1'416'343.50.

ASIVenoge

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ASIVENOGE du 1er mai, le budget de fonctionnement a été accepté à la majorité.

Les préavis usuels ont également été acceptés, à savoir, compétence et pouvoir du codir, rémunération des membres du codir et des délégués.

Le codir est en plein travail pour l'étude de l'organisation des transports ainsi que la création de 8 classes primaires à Penthalaz. Un préavis pour le crédit d'étude sera présenté lors de l'assemblée extraordinaire du 3 juillet 2018.

SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal du SDIS Venoge les comptes 2017 ont été acceptés à la majorité.

Les charges sont CHF 1'103'581.60. La participation des communes membres est de CHF 629'359.05.

Le coût par habitant est de CHF 25.27. Pour Penthalaz cela représente CHF 84'310.60.

Didier Chapuis, municipal

Personnel

M. Roan Vallat, chef du service technique, a donné sa démission pour le mois d'octobre. Il profite d'une réelle opportunité de développement dans son domaine de compétences et aussi d'un rapprochement de son domicile. Entré à la commune en 2011, la Municipalité a pu compter sur lui dans la mise en place et la conduite du service technique.

Ses compétences professionnelles sont unanimement reconnues. Nous le remercions d'ores et déjà pour tout ce qu'il a pu apporter à notre commune et nous lui souhaitons plein succès dans la poursuite de sa carrière.

Social

En réponse à une initiative d'une habitante de Penthalaz, la Municipalité a organisé en date du 17 mai dernier une séance d'information relative aux prestations d'assurances sociales que les citoyens sont en droit d'attendre de la part de l'ARASPE. Le public cible était les personnes de plus de 60 ans. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette séance d'information.

L'assemblée générale de l'ARASPE a eu lieu le 30 mai dernier à Etagnières. Les deux principales décisions prises par le conseil intercommunal sont l'acceptation des comptes 2017 et le regroupement des antennes des agences d'assurances sociales de Cheseaux s/Lausanne et de Romanel s/Lausanne sur le seul site de Romanel s/Lausanne.

Piscine

Le 6 juin dernier la foudre a perturbé grandement les installations de diffuseur de chlore et de pompage de la piscine. Le taux de chlore étant trop élevé, cela a nécessité une fermeture momentanée de la piscine.

Tout est rentré dans l'ordre et la nouvelle équipe en place met tout en œuvre afin d'accueillir chaleureusement chacun et chacune dans cet espace de loisirs et de détente. Profitez du soleil qui revient en force....

Camping

Suite à la décision de la Cour de droit administratif et public d'invalider les dernières décisions de la Municipalité, nous travaillons chaque cas séparément et en bonne intelligence avec le comité de l'association des campeurs.

Pierre-André Ischi, municipal

Rappels de dates

6 août au 21 août : fermeture des côtes de Cossonay, travaux à la route de Cossonay.

Conseil communal du 18 juin 2018

C'est avec un ordre du jour très chargé que M. Eric Joseph ouvre sa dernière séance du Conseil en tant que Président. Six préavis dont l'adoption des comptes et le rapport de gestion sont présentés. Le renouvellement du bureau, des membres des commissions de gestion et finances sont également au programme.

L'exercice comptable 2017 est bouclé dans les chiffres noirs

Les comptes 2017 présentent une belle surprise puisque l'exercice comptable se solde avec un excédent de produits de CHF 14'649.25 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 300'000.-.

En réalité, le résultat est encore nettement plus important puisqu'il est de CHF 1'021'349.26, avant les attributions aux fonds de réserves et d'amortissements extraordinaires mais après attributions obligatoires aux fonds de réserves. On se rend compte que l'élaboration du budget est un exercice difficile car bien des critères influencent les comptes. Des recettes supplémentaires dans le domaine des impôts (en particulier sur les droits de mutation, les impôts sur les successions et la part cantonale sur les gains immobiliers), des reports d'activités ou d'études sur l'exercice 2018, la bonne projection des chiffres de la péréquation sont les acteurs qui ont influencé positivement les comptes 2017 pour notre commune.

Les investissements pour 2017 ont augmenté de CHF 1'128'986.- et vont se poursuivre ces prochaines années. La Municipalité reste donc vigilante et veille à ce que les dépenses soient en adéquation avec les ressources financières.

La commission de gestion, en sus du contrôle des comptes, s'est penchée sur les postes suivants : le Verger (cahier des charges), le personnel communal (critères d'engagements au service extérieur), l'aménagement du Vieux Village (coûts, état des travaux) et enfin les fi-

nances (engagements financiers auprès des bureaux d'études, conseils et architectes).

Il en ressort, pour le Verger, que son taux d'occupation est important. Actuellement le concierge travaille à 100% et il est secondé à 15 % par une aide. Des améliorations ont été mises en place en ce qui concerne les locations et les inventaires du matériel.

Le 2ème point étudié revenait sur les critères d'engagement du personnel, dans ce cas précis, pour le service extérieur. Le choix d'un candidat est de compétence Municipale. Toutefois, l'avis du chef de service est toujours entendu. Au final, la Municipalité reste seule maître à bord dans le choix du candidat. En ce qui concerne le service extérieur le dernier employé engagé est au bénéfice d'un contrat à durée déterminée. Le 3ème point concerne l'aménagement du Vieux Village. Le coût des travaux ne semble pas présenter de dépassement malgré des petits travaux supplémentaires. Seule la subvention cantonale d'un montant de CHF 385'000.- sera versée aucun cumul de subsides n'étant possible. Le chantier arrive donc gentiment à son terme.

Le 4ème point avait pour but d'éclaircir les engagements financiers et si des conventions avaient été signées auprès des bureaux d'études, de conseils et d'architectes. Ceci notamment pour la démarche participative autour de la Place Centrale et du site piscine-camping. Une seule convention a été signée avec Verzone Woods Architectes à Vevey qui a été mandatée pour poursuivre la réflexion de la démarche participative et accéder à la phase suivante de l'étude. Comme il n'existe pas de compte spécifique relatif à l'aménagement de la place Centrale, il n'y a donc pas de détail disponible. 45% du mandat soit CHF 118'540.- ont été réglés par le compte « honoraires et frais d'expertises » le solde sera payé par le budget 2018 dans lequel un montant de CHF 200'000.- a été attribué. Les futurs investissements feront l'objet d'un préavis au Conseil.

Ceci n'étant qu'un infime retour de l'ensemble du rapport de gestion, vous pouvez le consulter sur le site internet de la commune.

Collège du Cheminet 2 préavis sur 3 sont refusés.

La Municipalité présente au Conseil 3 préavis concernant le collège du Cheminet.

Le premier contient deux éléments distincts : une demande de crédit pour la création d'une classe supplémentaire et le budget 2018 de l'ASIVenoge. (Nouvelle association scolaire pour le primaire)

Un petit retour en arrière en 2017 pour rappeler que l'ASICOPE mandatait la commune de Penthaz pour créer 3 classes pour la rentrée 2018. Plusieurs options ont été envisagées : construction d'un nouveau bâtiment derrière le collège, implantation d'éléments provisoires sur la place Chamot-Berthod. Le coût très onéreux de ces projets a amené la Municipalité à revoir le programme des classes avec l'ASICOPE et la direction des écoles. Une nouvelle répartition des élèves a permis de ramener les besoins à deux classes. La classe à l'ancien collège à la route de Daillens 2 va perdurer et un seul pavillon provisoire sera installé à l'arrière du collège du Cheminet.

Coût des travaux CHF 220'000.-

La nouvelle association scolaire ASIVenoge a quant à elle été officiellement créée au début de l'année 2018. Il faut donc intégrer son budget à celui de la commune. La prise en charge de ce budget est répartie entre les communes membres (Penthaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-La-Ville). Les défis concernant les écoles avec la nouvelle structure de l'ASIVenoge sont dorénavant connus. La construction d'au moins 6 classes pour la rentrée 2020 est un impératif et sera du ressort de l'ASIVenoge.

Si ce préavis a été accepté à l'unanimité par le Conseil, ce n'est pas le cas des deux suivants....

Le Conseil communal devait également étudier le changement de luminaires des classes ainsi que la rénovation des toitures vérandas du collège pour un montant total de CHF 366'000.- Pour mémoire, le collège du Cheminet avait été rénové et agrandi en 1994, puis en 2016. Une infiltration d'eau consécutive à une fissure dans le mur soutenant le vitrage de la véranda oblige la Municipalité à présenter un préavis pour rénover

toutes les « toitures-vérandas » du bâtiment ceci afin d'éviter d'autres dégâts. Montant du préavis CHF 105'000.-. Si la commission rejoint la Municipalité sur le point qu'il est urgent de trouver et réparer les parties défectueuses des vérandas, elle estime toutefois que la solution envisagée repose sur un diagnostic incomplet de la situation ce qui conduit à une proposition disproportionnée. De plus, les combles présentent d'autres pathologies (problèmes de surchauffe et d'étanchéité), qui devraient être traitées à moyenne échéance. Dès lors, la commission propose de refuser le préavis et de faire une analyse globale de la situation afin de décider comment intervenir sur les diverses parties afin d'être certain d'avoir une solution cohérente et coordonnée.

Le deuxième préavis, toujours dans le domaine de l'entretien, concerne le changement des luminaires existants en LED. Dans un souci d'économie, il est prévu de conserver les châssis existants et d'y intégrer les nouveaux luminaires sans toucher au faux-plafonds. Montant du préavis CHF 261'000.-.

Tout comme le préavis précédent, la commission ne remet pas en cause la nécessité de ces travaux. Toutefois, elle juge que le préavis n'est pas complet et que d'autres options ainsi que des offres supplémentaires devraient être demandées et étudiées. Renseignements pris auprès de la direction, il n'y a actuellement pas de plainte de la part des utilisateurs, bien que la seule classe équipée de LED fasse l'unanimité. La commission chargée de l'étude de cet objet propose donc de refuser le préavis et prie la Municipalité d'étudier plus en profondeur les différentes possibilités concernant l'éclairage des classes.

Deux préavis sur l'aménagement du territoire

Le Conseil s'est en premier lieu prononcé favorablement au nouveau règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions. La pratique et les exigences juridiques et procédurales du Canton relatives à la taxation en matière d'aménagement du territoire et de

police des constructions ont évolué. La Municipalité estime nécessaire de revoir sa tarification en matière de permis de construire et autres autorisations résultant d'une application directe de la LATC. Actuellement, les émoluments se fondent sur un règlement datant de 2001. Le nouveau projet prévoit une meilleure égalité de traitement des usagers au vu qu'une demande bien préparée sera plus rapidement traitée donc occasionnera des coûts moindres qu'une demande lacunaire. De nouvelles prestations, adaptées aux usages du temps voient également le jour dans ce projet. La contribution de remplacement dans le cas de dispense de l'obligation d'aménager des places de stationnement y est également introduite. Le préavis, cohérent, est accepté à l'unanimité par le Conseil.

Le dernier préavis est une demande de « rallonge » de crédit concernant la réfection de la route de Lausanne. Suite à une invitation de la commission de mobilité à repenser la situation existante du carrefour des chemins du Stade et des Etangs avec la route de Lausanne, ainsi que l'entrée et la sortie de la station-essence ENI, la Municipalité a décidé de présenter un préavis complémentaire aux travaux en cours. Les objectifs du projet sont en premier lieu de réduire la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des usagers et l'insertion dans le trafic des automobilistes sortant des chemins communaux. Afin de répondre à ces différents éléments, il est prévu la création d'un îlot central à l'entrée de la localité, le rétrécissement de l'espace routier avec la suppression des présélections, l'élargissement de l'espace destiné aux piétons et une modification des débouchés des chemins du Stade et des Etangs. La creuse à plus de 3 mètres de profondeur pour la pose des conduites est un poste financier important dans ce préavis qui se monte à CHF 325'000.-. Le préavis est accepté.

Election du bureau

C'est un vent de féminité qui soufflera sur le nouveau bureau du Conseil pour les 2 ans à venir puisque Mme Valérie Codina Cervellin, membre du groupe Radical-Libéral, a été élue au poste de

Présidente du Conseil. Mme Sandrine Berthoud, du groupe Socialistes Verts et Sympathisants sera la 1ère Vice-Présidente. Le poste de 2ème Vice-Président destiné au Groupement Indépendant n'a malheureusement pas trouvé preneur pour le moment.

Le Président M. Eric Joseph prendra donc « sa retraite » au 30 juin. Avant de quitter son poste, il revient sur 2 années qui ont été très enrichissantes et remercie la Municipalité pour l'excellente collaboration entre l'exécutif et le législatif. Si son mandat prend fin sous peu, il relève, je cite : « étant enfin bien dans mes bottes, il est temps de partir ... » raison pour laquelle, il invite les Présidents de groupes à réfléchir à la possibilité de prolonger le mandat du Président (actuellement le bureau est renouvelé tous les ans bien que « l'habitude » veuille que le bureau reste en place 2 ans).

Il aura présidé avec rigueur, enthousiasme et beaucoup de charisme le Conseil. Nous souhaitons bon vent à notre Président sortant qui restera, j'en suis sûr, le seul Président du Conseil à avoir réussi à emmener l'ensemble des autorités à une dégustation de sirops... Bravo Monsieur le Président !

Divers et propositions individuelles

Terminons par un bref retour sur les diverses questions et remarques relevées par les Conseillères et Conseillers. En ce qui concerne le domaine paysagé, la coupe des arbres le long de la Venoge, subventionnée par le Canton, se fera deux fois par année. Une entreprise sera mandatée pour l'abattage de certains arbres. Suite aux intempéries, le chemin de Riez fera l'objet d'investigations à la recherche d'une éventuelle nappe phréatique et il sera remis en état. La Municipalité prendra contact avec les propriétaires de haies afin de leur rappeler leur devoir d'entretien.

Une proposition de peindre en blanc le passage sous route entre le chemin du Stade et le chemin des Etangs est faite afin de le rendre moins sombre et moins lugubre.

La passation des pouvoirs aura lieu le 5 juillet 2018. Le prochain Conseil se déroulera le 24 septembre 2018.

Piscine de Penthalmaz



Profitez de l'été à la piscine de Penthalmaz.

Ouverture jusqu'à 20h !

Aquagym tous les mardis et vendredis à 10h.

Eau chauffé ;
Plongeoirs de 1 et 3 mètres pour le bassin principal ;
Bassin pour nageurs et non nageurs ;
Petit bassin ombragé pour les petits ;
Accès dans les bassins pour les personnes en chaise roulante avec un appareil ;
WC et douche pour personnes handicapées.

Du 21.06 au 29.08.2018 : De 09.00 à 20.00 heures

Du 30.08 au 17.09.2018 : De 09.00 à 19.00 heures.

Coup de balai 2018

Pour l'édition 2018, **400 kgs** de déchets ont été collectés.
La Municipalité remercie les **76 participants** pour leur engagement lors de cette journée.

Policlinique

La Policlinique de Penthalmaz reste ouverte durant les travaux d'agrandissement de l'EMS Venoge.

Usage des tondeuses à gazon

L'été battant son plein, la Municipalité rappelle que l'usage des tondeuses à gazon et autres engins bruyants est interdit entre 12h et 13h, de 20h jusqu'à 7h, ainsi que les dimanches et les jours fériés usuels.

Ramassage des déchets crus/cuits en 2018

JUSQU'AU 20 NOVEMBRE
LES MARDIS DÈS 7H30
DÉCEMBRE : LES 4 ET 18



RAPPEL : SEULS LES CONTAINERS BRUNS OFFICIELS SERONT VIDÉS. LES AUTRES CONTAINERS ET LES SACS NE SONT PAS PRIS EN CHARGE.

IL EST POSSIBLE DE COMMANDER A LA COMMUNE UN CONTAINER DE 240L AU PRIX DE CHF 60.- / PIÈCE

Mieux qu'une boîte ... une cabine d'échanges

La Commune a récemment acquis une ancienne cabine téléphonique et l'a, depuis peu, implantée à l'est de la place de jeux, en face du centre communal du Verger. Cette cabine permet à chacun-e de déposer un livre, un CD, un DVD, un jeu ou quelque autre petit objet, dont il-elle souhaite partager, avec les autres habitant-e-s, le plaisir de la lecture, d'une écoute, du visionnement d'un film, d'un moment de jeu, etc.

Voici alors l'opportunité d'emprunter ou d'obtenir gratuitement un bouquin, une BD, un disque, etc. et de

découvrir un auteur, un musicien, etc., que l'on ne connaissait peut-être pas encore.

Cette cabine est totalement libre d'accès et sous la responsabilité de toutes et tous. Pensez à la maintenir propre et accueillante. Ce n'est bien évidemment pas une espace pour se débarrasser des objets qui nous encombrant. Seuls les livres, les CD, etc. tout public, en bon état peuvent y être déposés. Merci de votre bienveillance !



Pas de bus PPDL spécial entre la Poste et Coop Venoge

Une demande de faciliter l'accès au Centre Venoge, spécifiquement à la Coop durant les travaux et la fermeture de magasin de la Vuy, avait été plusieurs fois formulée.

Sensible à cette requête, la Municipalité a approché la société Coop Vaud en lui proposant de participer

au financement d'un service supplémentaire de 2 à 3 allers et retours quotidiens entre la Poste de Penthaz et le Centre Venoge. Arguant notamment une baisse de fréquentation due aux travaux routiers à Penthaz et aux environs, ladite société n'est pas entrée en matière.

Ne pouvant pas, par souci d'équité, soutenir la bonne marche d'un commerce aux dépens des autres, la Municipalité a dû renoncer à ce projet. Elle rappelle que les horaires actuels du bus PPDL permettent tout de même de se rendre au Centre Venoge plusieurs fois par jour.



Invitation à la population

**Vendredi 31 août à 18h
devant la Maison de Ville**

Inauguration
des travaux d'aménagement
du Vieux-Village

Naturalisations

Semira de Borchgrave

Par une froide nuit de janvier, nous étions une trentaine à nous rencontrer dans la salle de réunion du Centre communal du Verger, pour un cours de préparation à la naturalisation suisse programmé par la Commune de Penthalaz. Nous nous étions acquitté d'une modique finance d'inscription pour 10 soirées, une aubaine! Reçus par le maître de cérémonie et Syndic, M. Piéric Freiburghaus, nous étions curieux et impatients de connaître le programme. Après tout, nous devons nous frotter aux exigences de notre futur entretien avec les membres de la Municipalité en vue de franchir la première étape de notre naturalisation : la bourgeoisie de Penthalaz.

D'origines algérienne, belge, britannique, canadienne, espagnole, française, italienne, kosovare, marocaine,

portugaise et roumaine, d'une large variété d'occupations, nous aspirions tous à "ÊTRE SUISSES", c'est-à-dire à nous imprégner de l'histoire, de la géographie, de l'économie, de la culture et des institutions politiques suisses. Les présentations faites, notre Syndic s'est courageusement lancé dans son premier exposé PowerPoint, celui sur la géographie de notre beau pays. Ambiance interactive et coupure bienvenue à mi-soirée avec boissons et ravitaillement, M. Freiburghaus se révélant au fur et à mesure des sessions un fin réalisateur de mets salés et sucrés. Ainsi se déroulèrent ces dix soirées jusqu'aux premiers jours d'avril avec parfois des discussions animées et des questions plus pointues sur le déroulement futur des entretiens. Les soirées d'Histoire furent données M. Olivier Meuwly et celles d'Économie

par M. Éric Martin, tous deux enseignants de l'Université Populaire. Le dévouement du Syndic à notre rencontre a été réellement admirable, en mailant les PDF de chaque PowerPoint à tous ceux qui le demandaient, en apaisant les râleurs (si, si, il y en a eu !) avec calme et diplomatie, en essayant d'arranger tout le monde pour la fixation des dates de passage et en rajoutant 2 séances de révision/rattrapage pour celles et ceux qui en ressentaient le besoin. Le programme de nos entretiens avec les membres de la Municipalité s'est étalé de début mai à mi-juin. Et maintenant, encore un peu de patience pour que nos dossiers suivent leurs cours aux niveaux cantonal et fédéral, on se revoit à la prestation de serment !

Accueil des jeunes citoyens : Projet Triple J – Jeune, J'entre en Jeu, saison 2

La Municipalité



Vendredi soir 4 mai, dix jeunes citoyennes et citoyens ont répondu à l'invitation de la Municipalité, qui s'était entourée du Président, de la Vice-présidente du Conseil communal et de Mme D. Probst, députée.

Partant du postulat que les processus décisionnels, l'organisation administrative et la conduite des projets jusqu'à leur aboutissement sont complexes et parfois démotivants, la Municipalité a élaboré une formule permettant de façon brève et ludique de lancer et défendre une idée.

Forte de l'expérience enrichissante de l'an dernier, la Municipalité a, à nouveau, invité les participants à s'impliquer dans la vie communale en proposant un projet porteur, innovant, valorisant l'image de la Commune, ouvert au plus grand nombre et gratifiant pour la jeunesse. C'est le concept de « Triple J – Jeune, J'entre en Jeu ». Quelques critères supplémentaires devaient néanmoins être respectés : avoir un ancrage territorial à Penthalthaz, répondre à au moins deux des trois objectifs du développement durable (environnemental, social et économique), être financièrement supportable et maîtrisable. La Municipalité s'était de suite engagée, à étudier et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de l'idée retenue, ceci en collaboration avec ses auteur-e-s.

Par groupes de 3 ou 4, dans l'espace de 45 minutes environ, les participants se sont mis d'accord autour d'une idée, l'ont développée, et l'ont défendue. Ainsi :

Océane Castineira, Aurélie Lannez et Samantha Zürcher ambitionnent la mise sur pied de séances de cinéma

open air sur la Place Madeleine-Chamot-Berthod.

Emma Devenoge, Mélanie Dénéreaz, Bastien Fellay et Noé Traini souhaiteraient voir réhabiliter le site des Grands Moulins, spécifiquement les silos, en aménageant un fitness, un mur de grimpe, des bureaux et un pub.

Giancarlo Bravo Prado, Aalyah Montemari et Ulysse Tonoli proposent de réaliser des rampes d'accès aux quais de la gare de Cossonay-Penthalthaz, ceci permettant aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes d'enfants d'emprunter plus facilement le train.

A l'issue des présentations, chacune des participants a voté pour l'une des trois idées. Celles des rampes d'accès à la gare et de séances de cinéma en plein air ont obtenu le même nombre de suffrages.

La Municipalité a relevé la qualité de chacune des propositions et son inscription dans la réalité, témoignant ainsi d'un intérêt déjà marqué pour les problèmes et défis de notre com-

mune. Elle a salué l'implication et l'enthousiasme de toutes et tous. Devant, comme préalablement convenu, distinguer une seule proposition, la Municipalité a préféré celle de projections de films en plein air. Les raisons de son choix tiennent avant tout au réalisme et à la capacité de maîtrise du projet. En effet, la société Fenaco, propriétaire du site des Grands Moulins, réfléchit actuellement au devenir des bâtiments ; ce qui nécessite des ressources financières importantes. Pour leur part, les CFF ont déjà présenté un projet de réalisation d'un nouveau passage inférieur muni de rampes d'accès aux quais. Ils en seront le maître d'ouvrage à part entière.

Un courrier d'invitation à développer ensemble le projet de séances de cinéma open air, adressé, ultérieurement à la soirée d'accueil, aux dix participants est malheureusement resté lettre morte. Si des citoyen-ne-s jeunes ou moins jeunes étaient motivés pour développer l'idée et co-organiser des soirées cinéma, ils-elles peuvent faire part de leur intérêt à de la Municipalité.



Aurélie Lannez, Samantha Zürcher et Océane Castineira



Emma Devenoge, Fabien Fellay, Noé Traini et Mélanie Dénéreaz



Giancarlo Bravo Prado, Ulysse Tonoli et Aalyah Montemari

Seize – vingt ans

Cette nouvelle rubrique offre l'opportunité aux jeunes de 16 à 20 ans de partager et de faire connaître à la population un projet, une expérience, un domaine d'activité, une passion,

etc., ou encore de mobiliser d'autres jeunes ou moins jeunes pour la réalisation d'un but, d'un projet.

Les personnes intéressées à publier un article voudront bien prendre

contact avec le responsable d'édition à l'adresse :

lecancanier@penthalthaz.ch.

Les coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

Nous vous proposons donc une nouvelle rubrique dans le Cancanier avec des coups de cœur des bibliothécaires ou de nos lecteurs. Au plaisir d'une rencontre avec une belle lecture, nous sommes à disposition pour de plus amples informations aux heures d'ouverture de la bibliothèque, le lundi de 15h30 à 19h, le mercredi de 11h30 à 16h et le vendredi de 15h30 à 18h.



Zep n'est pas seulement un auteur de BD pour enfants, il a aussi à son actif près d'une trentaine de One Shots dont le dernier The End. Dans cette bande dessinée, Zep nous propose une nouvelle version de l'extinction des dinosaures. L'intrigue démontre que les arbres détiennent les secrets de la terre à travers leur ADN. Ce thriller environnemental est d'abord un éclairage sur les capacités des arbres, leur système de communication dans une forêt et le fait qu'ils communiquent et se soutiennent entre eux par le système racinaire. Une jolie découverte, enrichissante, instructive et passionnante.

The End de Zep, éd. Rue de Sèvres, 2018

Trois femmes, trois vies, trois continents. Une même soif de liberté.

Un très beau premier roman, touchant, simple et bien construit. Il raconte trois destins féminins aux 4 coins du monde, que tout sépare, reliés toutefois par un fil étonnant, qui est symbolisé par «les cheveux». Comme 3 brins qui formeront une tresse. 3 histoires qui s'entrelacent, se révèlent sous nos yeux.

Chacune de ces femmes devra se battre contre un monde hostile, chacune à son échelle, pour réussir à se révéler.

La tresse de Laetitia Colombani, éd. Grasset, 2017

Pour toutes infos concernant la bibliothèque, les sites www.pddl.ch et www.bibliovenoge.ch, ainsi que notre page Facebook, vous fourniront les détails nécessaires.



**VENOGE
FESTIVAL**
22-26 AOUT 2018 - PENTHALAZ

MERCREDI 22 AOUT

AMY MACDONALD - KT TUNSTALL - KADEBOSTANY

THE TWO - WINTERSHOME

JEUDI 23 AOUT 2018

LES STARS DES ANNEES 80 - VILLAGE PEOPLE

THE SUGARHILL GANG - THE LUVBUG DISCO SHOW

VENDREDI 24 AOUT

SHAKA PONK - SUM 41

WORRY BLAST - FENSTA - REBEL DUCK

SAMEDI 25 AOUT

PAROV STELAR - OFENBACH - MAGIC SYSTEM - TIBZ

GYPSY SOUND SYSTEM ORKESTRA - SOULFLIP ORCHESTRA - FRIC N CHIC

DIMANCHE 26 AOUT

MAITRE GIMS - VITAA - GAETAN

ANIMATIONS JOURNÉE DES FAMILLES

www.venogefestival.ch

Le 9 novembre 2018 à 20h

ROADMOVIE à Penthalaz



Projection à la Grande-Salle du Verger

Ouverture des portes à 19h30, film à 20h

Entrée libre - collecte en faveur de Roadmovie

Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir annoncer votre participation à cette projection :

- par courriel à administration@penthalaz.ch,
- par téléphone au 021 863 20 50
- ou encore directement au bureau du greffe.

Délai d'inscription : 15 octobre 2018.

Roadmovie, le concept

Au début du septième art, des cinémas ambulants parcouraient les campagnes pour y apporter la magie du film. Nous poursuivons cette tradition en Suisse.

Chaque automne, nous parcourons les routes helvétiques avec un coffre plein de films et organisons des journées cinéma pour les enfants, jeunes et adultes avec des partenaires locaux.

Encordés

de Frédéric Favre, CH, 2017,
français, 106 minutes

Pendant une année et demie, le cinéaste suit trois alpinistes alors qu'ils se préparent pour la Patrouille des Glaciers, une course des plus dures à travers les Alpes suisses. Florence veut faire la course en mémoire de son père, mais elle a du mal à s'intégrer dans l'équipe. Guillaume est un compétiteur chevronné. Il a de la peine à concilier famille, travail et passion. Antoine sort d'une cure de désintoxication. En faisant la course, il veut prouver au monde qu'il a changé. Un voyage intime, une aventure qui va tous les transformer.

Prix bernois du cinéma 2017

Age légal : 10 ans

Les Concerts du mercredi à Penthalaz

le 10 octobre à 20h à la Grande-Salle du Verger

Pour les amatrices et amateurs de musique, les Concerts du mercredi, qui est une association liée à l'ARGDV, organise des concerts classiques dans différentes communes du district. « L'Ensemble D-Cadences » composé de 11 musiciens de l'Orchestre de la Suisse Romande, qui enchantent nos oreilles, interprétera :

L'Octuor en fa majeur de Franz Schubert.

Puis une oeuvre de Jean Françaix : L'Heure du berger pour piano et cinq vents

Ensuite : L'Allegro vivace, du sextuor avec piano de Francis Poulenc

La dernière oeuvre sera : Rondo alla zingharena (arrgt avec vents) de Johannes Brahms.

Nous nous réjouissons de vous accueillir le 10 octobre prochain.

Agenda

22 août 2018

Thé dansant

29 août 2018

Thé dansant

31 août 2018

Inauguration du Vieux Village

8 septembre 2018

Repas de soutien de l'Association SAREPTA Suisse

12 septembre 2018

Thé dansant

22 septembre 2018

Journée du développement durable

26 septembre 2018

Thé dansant

29 septembre 2018

Match aux cartes de la Jeunesse

6 octobre 2018

Repas de soutien du Choeur Mixte de l'Aloëttaz

17 octobre 2018

Thé dansant

24 octobre 2018

Thé dansant

4 novembre 2018

Fête de la Paroisse EERV à Dailens

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES

Place centrale - lu au ve, dès 12h
Gare de Cossonay-Penthalaz - 24h/24

Covoiturage

www.e-covoiturage.ch

Cultes

Paroisse Protestante EERV

A l'église de Penthalaz

19 août, 10h, avec André Perrenoud, pasteur

9 septembre, 10h, avec André Perrenoud, pasteur / Catherine Novet, diacre

28 octobre, 10h, avec Laurence Reymond, pasteure

18 novembre, 10h, assemblée paroissiale avec Laurence Reymond, pasteure, et Catherine Novet, diacre

Au Foyer paroissial

7 octobre, dès 10h, catéchisme et installation de Mme Laurence Reymond, pasteure, avec Catherine Novet, diacre

Rendez-vous important

4 novembre, 10h, Dailens, culte d'adieu au pasteur André Perrenoud et fête en faveur de la paroisse.

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Dailens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay, ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : 021 535 64 84.

Déchetterie

DÉCHETTERIE

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.
Mercredi de 9h15 à 11h45.
Samedi de 10h à 17h.

Urgences

Police : 117

Sapeurs-Pompiers : 118

Ambulances : 144

Intoxications : 145

Rega : 1414

Médecins et pharmacies de garde :
0848 133 133

Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 4).